



CR de la réunion du Comité de Suivi du Projet Educatif Territorial du 5 novembre 2016 (ADELs)

Présents : inspecteur de l'éducation nationale, directeurs d'école, enseignants, représentants de parents d'élèves, personnels de la Mairie et élus.

Objectif : choix d'une option pour le nouveau PEDT à appliquer dès septembre 2017

Début de la réunion 10H15.

Après un tour de table (présentations), Mme Lacarrière (adjointe au Maire chargée de l'enseignement et de la prévention) commence par une synthèse des différentes réunions qui ont déjà eu lieu :

- Le 04/06/2016, dans le cadre de la réflexion autour du nouveau PEDT, 3 groupes de travail ont été créés. Réflexions autour des avantages et des inconvénients de la périodicité des activités :
 - 1/ celle des 45 mn par jour
 - 2/ celle des 1H30, 2 fois par semaine (système d'aujourd'hui)
 - 3/ celle de la ½ journée par semaine
- Le 29/09/2016 : restitution de ces 3 groupes de travail.

Quid de ces restitutions ? Nous aimerions bien les comptes rendus de chaque groupe de travail.
Demande faite à la Mairie le 10/11/2016.

Les services des sports, de la jeunesse et le service financier ont travaillé également sur ces options.

Dans un 1^{er} temps l'option des 45 minutes avaient été retenue par la Mairie, selon le découpage suivant :

- 45 mn sur la pause méridienne pour les maternelles
- 45 mn sur la fin d'après-midi (15H45-16H30) pour les élémentaires

—————> Option abandonnée.

Aujourd'hui, la mairie a opté pour **la ½ journée par semaine**, avec le **vendredi après-midi** pour toutes les écoles. Pourquoi ce choix ?

La mairie avance des problèmes de recrutement sur le format 1h30 deux fois par semaine. La mairie veut permettre aux enfants et aux parents d'avoir un WE prolongé (en tenant compte des RTT).

Cela concerne peu de personnes, et ne peut être utilisé comme un argument pesant dans la balance.

La problématique de l'étude du vendredi soir est soulevée : quid de l'étude qui est assurée à plus de 99 % par les enseignants ? Actuellement, cette question reste sans réponse par la Mairie.

Grosse inquiétude sur le devenir de l'étude du vendredi soir. Pour le moment, la Mairie n'a pas tranché et a indiqué qu'elle n'avait pas de réponse. Veille absolue sur ce qu'ils vont décider. Si suppression de l'étude ? = Garderie ? et donc viendra se rajouter l'aspect financier et d'encadrement (animateurs en plus sur le créneau de l'étude aujourd'hui), et quid des lieux d'accueil pour certaines écoles élémentaires.



La mairie nous assure que la restauration du midi sera possible pour ceux qui ne souhaitent pas aller aux ADELS.

La gratuité des ADELS est également confirmée par Mme Lacarrière.

La gratuité sera-t-elle pérenne ?
La question reste entière car le nouveau dispositif va revenir très cher.

La mairie insiste sur leur volonté de mettre tout en œuvre pour avoir des activités de qualité.

Elle veut recruter des animateurs (besoins doublés), en associant également l'action citoyen jeune (appel à projet de la mairie) qui permet d'avoir son BAFA.

Objection de la FCPE sur la mise en place de cette action qui a été un échec dans la plupart des communes. Ce recrutement ne peut pas être assimilé à celui d'un animateur diplômé.

Cette volonté soudaine de recrutement et d'activités de qualité nous apparaît comme étonnante. Cela fait 2 ans que les recrutements des animateurs posent problème sur la commune, 2 ans que les ADELS ne sont pas à la hauteur. Est-ce que la Mairie a une politique de recrutement et de fidélisation suffisante?



La FCPE soumet une réserve quant à la volonté de la Mairie de mettre toutes les associations dans le projet (quid de la MJC de Chilly par exemple ?).

Retour sur les associations qui se sont déjà investies et de leurs difficultés ? Ont-elles un après midi à consacrer alors que toutes leurs subventions ont déjà été réduites et ont dû faire des coupes dans leur budget ? Les associations payent leurs intervenants ou alors ce sont des bénévoles mais qui bien souvent travaillent (et le vendredi après midi aussi...)

La FCPE est contrariée par cette proposition qui certes est indispensable pour le bon fonctionnement des ADELs, mais elle nous pose question quand on sait que les budgets de fonctionnement alloués aux écoles ont baissés de 10%, que le budget Noël est égal à zéro cette année, et que le budget « transport » pour 2016/2017 n'a toujours pas à la date du 10/11/2016 été communiqué aux écoles (bloquant ainsi des projets extérieurs).

La mairie mise sur la participation de toutes les associations qui recevraient alors une subvention supplémentaire .

La mairie souhaite débloquent un budget «transport» pour faciliter les déplacements vers les structures. Possibilité d'impliquer les ATSEM dans le projet.

Présentation de ce nouveau PEDT à l'inspection académique, à la CAF et au DASEN pour accord .
En février, vote au conseil municipal.

Rétroplanning :

- Prochain comité de suivi le **samedi 10 décembre 2016** à 10H00.
- **Janvier 2016** : réunion extraordinaire de présentation du nouveau PEDT aux écoles, puis conseil d'école extraordinaire avec avis.

Quel est l'impact de l'avis de ces conseils d'école ? Aucun, car au final c'est le DASEN qui tranche.

Février 2016 : présentation au conseil municipal pour vote.

Fin de la réunion à 11H30.



CONCLUSION FCPE :

La FCPE sera vigilante et veillera à soulever tous les problèmes liés à ce nouveau PEDT.

Les recrutements des animateurs, les modalités de recrutement (action citoyen jeune), le coût global, la qualité des activités, le rythme de l'enfant, la suppression de l'étude du vendredi et les conséquences pour les familles (organisation et financier).

L'aspect financier nous inquiète. En effet, le coût de ce nouveau PEDT nous paraît énorme, et nous ne souhaitons pas que des subventions supplémentaires soient accordées au détriment d'autres associations en difficulté financière, que le budget débloqué pour ces ADELs le soit au détriment des budgets écoles, que le budget « transport » ne le soit pas au détriment de celui alloué aux écoles.

Nous serons présents au prochain comité de suivi du 10/12/2016.